

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation urgente
Titre :	La Sallaz, nouvelle Riponne du nord-est?
Initiant-e(-s) :	Patrizia Deborah MORI Laisser vide

Des habitants et riverains de la Sallaz ont alerté les autorités par courrier et via une vidéo Instagram vue plus de trente mille fois avant d'être effacée. Ils dénoncent une dégradation inédite : une cinquantaine de toxicomanes présents chaque jour, des dealers qui gravitent autour, des consommations de cocaïne à ciel ouvert, des insultes et un sentiment d'insécurité tel que des parents n'osent plus laisser leurs enfants sortir seuls. La Municipalité reconnaît que la situation n'est pas satisfaisante, mais renvoie à un travail sur le long terme.

On dirait presque un report modal réussi... mais pour les toxicomanes. Commerçants et riverains se retrouvent complètement démunis et doivent eux-mêmes demander aux toxicomanes et aux dealers de se déplacer, faisant en quelque sorte « justice eux-mêmes ». Rappelons que la place de la Sallaz avait été réaménagée en 2016 après dix ans de travaux et plus de 40 millions de francs d'investissement, pour devenir une zone de rencontre dans un quartier résidentiel avec écoles et familles.

Par ailleurs, la Municipalité s'appuie sur le SILS et les associations actives dans le domaine du bas-seuil. Si ces acteurs font un travail important, il ne faudrait pas que cela serve de prétexte à l'inaction ou à un simple déplacement du problème d'une place à l'autre.

1. Qu'est-ce qui explique que la Sallaz soit devenue le nouveau quartier à problème, avec une cinquantaine de toxicomanes et des dealers qui gravitent autour chaque jour, alors que la place avait été réaménagée en 2016 pour être une zone de rencontre dans un quartier résidentiel ?

2. La Municipalité dispose-t-elle d'éléments concrets permettant d'écarter, ou au contraire de confirmer, un report des nuisances depuis la Riponne (ou d'autres sites du centre) vers la Sallaz ?

Sur quels indicateurs se fonde l'affirmation policière selon laquelle il n'y aurait « pas de report » ?

3. Combien d'interventions de la police municipale et de l'équipe sociale de rue ont-elles été enregistrées sur la place de la Sallaz et ses abords immédiats depuis le 1er janvier 2026, et comment ces chiffres évoluent-ils par rapport à 2024 et 2025 ?

4. Combien de personnes interpellées pour deal ou consommation sur la place de la Sallaz depuis le début de l'année 2026 n'avaient-elles pas d'autorisation de séjour en Suisse, et quelles suites (renvoi, coordination avec la police des étrangers) ont-elles été données ?

5. Quelles mesures immédiates et visibles – au-delà de la cellule de coordination et du « long terme » – la Municipalité entend-elle prendre pour que les enfants, les familles et les commerçants de la Sallaz puissent à nouveau utiliser la place sans crainte, notamment aux heures de sortie d'école et en soirée ?

Conseil communal de Lausanne

6. La Municipalité entend-elle appliquer à la Sallaz le même type de présence policière continue que celui déployé à la Riponne, ou considère-t-elle qu'un quartier résidentiel du nord-est de la ville peut se contenter d'un dispositif plus léger ?

7. Quel est le rôle exact du SISP dans le dispositif mis en place à la Sallaz, et la Municipalité dispose-t-elle d'une évaluation de l'efficacité de ses interventions sur le terrain, notamment en matière de salubrité et de réduction des nuisances ?

Patrizia Mori

Christine
Lavan Ouy Trepoy

Edith

Fernando Begli